

# Optimiser les recherches de reclassement

Lorsqu'un salarié ne peut plus rester sur son poste de travail, des solutions de reclassement doivent être recherchées.

## Comment optimiser les recherches de reclassement ?

Il existe deux manières de reclasser un salarié, voici des pratiques qu'il est possible de mettre en oeuvre :

### 1. Le reclassement interne

- Travailler sur vos fiches de postes, les plus précises possibles concernant les contraintes, l'environnement, etc...
- Etre au courant de tous les départs à venir
- Mettre à plat l'ensemble des projets de l'association tels que l'ouverture de services, la création de poste, etc...
- Etre ouvert à toute proposition, tout projet du salarié et bien en faire part au prestataire de bilan qui aidera le salarié à redéfinir une seconde partie de carrière

### 2. Le reclassement externe

- Créer une bourse à l'emploi au sein de votre association et éventuellement avec d'autres associations de votre territoire
- Proposer des candidatures, en mettant en avant les qualités et aptitudes restantes
- Optimiser la mise en relation entre les offres et les demandes d'emploi
- Proposer une formation qualifiante, suivre le salarié dans son projet, l'accompagner, lui proposer une aide à la recherche d'emploi (CV, entretien d'embauche, etc...)
- Contacter vos relations et connaissances

## Avec qui rechercher ces solutions ?

Le salarié, le CSE, le conseil d'administration, la médecine du travail, les fédérations, le référent handicap et son réseau, le service RH, Cap Emploi, la direction.



L'association propose Objectif Parcours Pro, un dispositif d'accompagnement pour envisager toutes les possibilités d'évolution professionnelle d'un salarié confronté à une problématique de maintien dans l'emploi.

[En savoir plus](#)

### Nous contacter

Vous souhaitez de plus amples informations sur nos services, nos dispositifs et nos aides financières ?

Vous avez besoin de conseils et d'accompagnement sur une situation individuelle ?

L'équipe conseil assure une permanence téléphonique, tous les jours de 9h à 12h au **01.40.60.58.58** pour vous apporter une réponse en direct. L'équipe est également disponible par mail à [contact@oeth.org](mailto:contact@oeth.org).